

Classements, mises en espace, départementalisations : voyage dans quelques bibliothèques

L'ouverture de la Bibliothèque publique d'information, il y a un quart de siècle, affirma de façon éclatante la place majeure du libre accès aux collections dans l'organisation de la rencontre entre les documents et les publics. Très rapidement, la question des modalités de représentation du savoir que représentait cette répartition spatiale des documents se posa.

Montserrat Moragas

Mogens Jensen

Esther Heranz

Alain Duperrier

Marie-Noëlle Icardo

La perplexité de certains publics, et plus encore le désir bibliothécaire de conquérir de nouveaux publics, encouragèrent moult expériences dont nous gardons la mémoire proche : classements par centres d'intérêt à Grenoble, Le Mans ou Givors, encouragements des bibliothèques universitaires à substituer la classification Dewey à la classification décimale universelle, remodelage du libre accès en départements thématiques à la BnF ou à la bibliothèque municipale de Lyon, émergence des espaces musique en remplacement des traditionnelles discothèques, interrogations sur la pertinence de l'organisation des BU en sections, etc.

Il est intéressant de souligner que ces variations ont eu pour prétexte affirmé le souci de renforcer l'adéquation aux pratiques supposées des utilisateurs, sans que la question du mode de représentation du savoir construit par ces « classifica-

tions » soit fondamentalement analysée en tant que telle. Or, Eliséo Véron, dans une recherche restée célèbre¹, conclut que chaque mode d'organisation des collections génère autant de satisfaisants que de réticents : en définitive, un cadre de classement n'est qu'un outil nécessaire, dans le cadre duquel chaque lecteur construit sa propre stratégie de découverte, nonobstant les intentions du bibliothécaire². La question des classements du libre accès reste donc ouverte, dans la nature conceptuelle de la classification adoptée comme dans son efficacité médiatrice.

Le problème se complique encore lorsqu'on lui adjoint l'impact des modifications organisationnelles de

1. Eliséo Véron, « Des livres libres : usage des espaces en libre accès », *BBF*, 1988, n° 6, p. 430-443.

2. Patrick Parmentier, « Les rayons de la bibliothèque ou comment faire son miel », *BBF*, 1985, n° 1, p. 46-51.

CLASSEMENTS, MISES EN ESPACE, DÉPARTEMENTALISATIONS

la bibliothèque. Les traditionnels organigrammes distinguant les activités internes des services publics, affirmant des segmentations par supports (monographies, périodiques, etc.) ou par usages (salles d'étude, salles de prêt, etc.), sont peu à peu bouleversés par de nouvelles approches. Dans une organisation rénovée où les services au public prennent la première place, on assiste à une réorganisation du travail, des espaces et des collections, articulée autour des contenus documentaires, dans une polarisation de type thématique. Les classements du libre accès prennent alors une signification supplémentaire, celle de la

représentation concrète des principes de fonctionnement de l'établissement.

C'est dire combien la simple question initiale du rangement s'est enrichie de multiples enjeux : représentation du savoir ; médiation avec les publics, mise en cohérence et lisibilité de l'institution. Enrichie et donc rendue complexe, enrichie et donc démultipliée en divers cas d'espèce. Le Bulletin des bibliothèques de France n'a pas l'ambition de recenser ici tous les exemples de cette variété en perpétuelle mutation. Mais en présentant quelques expériences originales ou significatives, françaises et plus largement euro-

péennes, nous espérons suggérer l'unité de réflexion qui peut animer la question apparemment triviale du classement des collections en libre accès : intégrer des fonds composites dans une classification homogène, adapter l'organisation des collections en fonction de certains usagers, associer services et collections en unités thématiques, repenser le fonctionnement entier de la bibliothèque autour de pôles thématiques.

Décidément, pour les bibliothécaires, à tous les niveaux de leurs préoccupations professionnelles, penser c'est toujours classer.

RÉUNION DE FONDS SPÉCIALISÉS À LA BIBLIOTHÈQUE GABRIEL FERRATÉ (CATALOGNE)

Montserrat Moragas*

Biblioteca Rector Gabriel Ferraté
Universitat Politècnica
de Catalunya
montse.moragas@upc.es

Montserrat Moragas est directrice de la bibliothèque Gabriel Ferraté (Barcelone).

Réunir des bibliothèques de spécialités différentes pose évidemment de multiples questions d'intégration. L'une d'entre elles tient à la mise en œuvre d'un système de classification qui respecte les particularités disciplinaires en offrant la meilleure disponibilité aux usagers. C'est à cet exercice difficile que s'est attachée la bibliothèque Gabriel Ferraté, en Catalogne.

L'Université polytechnique de Catalogne a été créée en 1971 et est actuellement constituée de 15 centres d'enseignement supérieur, 7 centres associés, 4 instituts et 38 départements répartis sur les différents campus de la Province de Barcelone. La bibliothèque Rector Gabriel Ferraté, inaugurée le 19 dé-

cembre 1996, a été constituée à partir de trois bibliothèques de facultés situées sur le campus nord : l'École technique supérieure d'ingénierie des télécommunications, la Faculté d'informatique de Barcelone et l'École technique supérieure des ponts et chaussées.

Le bâtiment comprend 6343 m² sur six niveaux, dont un réservé aux magasins - d'accès restreint - et un autre à des salles de travail. 938 places de lecture sont réparties sur les cinq étages. Les collections initiales, de 42 576 ouvrages, étaient constituées par les fonds scientifiques et techniques des trois écoles, auxquels s'ajoutaient d'autres secteurs spécifiques : science-fiction, poésie catalane, mémoires de fin d'étude, thèses doctorales et « technoscopia » (histoire et épistémologie des sciences). 725 titres de revues étaient également disponibles.

* Avec l'aide et les commentaires d'Anna Valls. Traduit de l'espagnol par Marie-Annick Bernard.

Tableau 1. Classifications CDU et ACM des ouvrages ayant trait aux ordinateurs

| Classification Décimale Universelle | Classification ACM |
|--|---|
| 681.3 Appareil de traitement de données. Calculatrices. Ordinateurs | A. Bibliographie générale B. Matériel (Hardware) C. Organisation de systèmes informatiques |
| 681.31 Ordinateurs en général | D. Génie logiciel |
| 681.32 Systèmes numériques | E. Données |
| 681.33 Systèmes analogiques | F. Informatique théorique |
| 681.34 Ordinateurs mixtes (numérique-analogique) | G. Mathématiques appliquées à l'informatique |
| 681.39 Machines de traitement de données | H. Systèmes d'information I. Méthodologie de l'informatique J. Applications informatiques K. Informatique : divers |
| <i>N.B.</i> : l'édition postérieure (1995) propose seulement quelques changements mineurs. | <i>N.B.</i> : pour la classification ACM, il existe également des éditions postérieures (1998), sans grandes modifications. |

Fusionner les fonds sans les confondre

Les fonds de ces trois bibliothèques avaient un certain nombre de thèmes en commun : mathématiques, physique-chimie, organisation des entreprises, etc. L'ingénierie des télécommunications/électronique et l'ingénierie informatique comportaient aussi des thèmes très proches : ordinateurs, réseaux, contrôle, etc.

L'objectif était de fusionner les fonds scientifiques et techniques de ces trois bibliothèques, mais pour rendre cela possible, il fallait d'abord définir un système de classification. Les trois bibliothèques souhaitaient conserver la « propriété » de leurs ouvrages. Par ailleurs, elles voulaient aussi que leurs collections demeurent différenciées à l'intérieur de la bibliothèque. Pour régler ce problème, il fallait travailler dans une double direction : prendre en compte la classification et, au-delà, l'organisation de l'espace. On proposa une répartition des ouvrages en quatre zones, organisées sur deux niveaux du bâtiment. Chaque espace serait isolé par une étagère basse et large, située au milieu de la salle.

Premier niveau :

- zone commune, où l'on trouverait les ouvrages intéressant les trois écoles : mathématiques, physique-chimie, organisation des entreprises, etc.

- zone d'ingénierie civile.

Second niveau :

- zone d'ingénierie informatique ;
- zone d'ingénierie des télécommunications/électronique.

Des systèmes de classification propres aux types de documents

La bibliothèque de la Faculté d'informatique utilisait la classification ACM créée par l'Association for Computing Machinery (*The ACM Computing Classification System*, éd. 1991), et les Écoles de télécommunications et des ponts et chaussées, la CDU (*Clasificación Decimal Universal*, édition espagnole abrégée, Aenor, 1991).

Dès sa création, la bibliothèque d'informatique avait cherché à évaluer quel était le meilleur système pour classer les documents propres à sa spécialité et avait écarté la CDU en raison de son caractère clairement obsolète en la matière. Elle avait alors choisi le système ACM, dont elle était très satisfaite.

Les bibliothèques de télécommunications et d'ingénierie civile, créées antérieurement, avaient adopté la CDU à une période où elle était incontournable. Son utilisation, correcte tant que le fonds n'était pas informatisé et que la recherche thématique demeurait difficile, poussa à employer les indices CDU comme

cotes topographiques. Il fallait alors traduire en code décimal, sous la forme la plus précise possible, le sujet de chaque livre. Établir de longues cotes était devenu un vrai rituel.

Un an avant l'inauguration de la nouvelle bibliothèque, on créa un groupe de travail pour concevoir l'organisation générale des fonds et planifier le changement des cotes. Dès le départ, on accepta de travailler avec les deux classifications : ACM pour les fonds informatiques, CDU pour les autres disciplines. Ce fut la conviction que la CDU ne remplissait pas les conditions pour tout ce qui concerne le domaine de l'ingénierie informatique qui détermina le choix de ce double système. De fait, il ne fut jamais question de changer la classification ACM qui avait fait ses preuves jusque-là. On ferait seulement une exception : la lettre G - mathématiques appliquées à l'informatique - ne serait plus utilisée, au bénéfice de l'indice 51 de la CDU, qui regrouperait l'ensemble (cf tableau 1).

Une classification globale « négociée »

En dehors des mathématiques qui, comme on l'a dit, seraient classées en CDU, et de l'informatique que l'on trouverait intégralement sous la classification ACM, il existait d'autres domaines qui figuraient sous les deux classifications et qui intéressaient plus d'une discipline. Ainsi par exemple :

- GPS (*Global Positioning system*) qui concerne autant l'ingénieur civil pour la partie cartographie que l'ingénieur des télécommunications/électronique pour les satellites ;
- *Traitement des signaux*, thème d'étude aussi bien pour l'ingénieur des télécommunications (signaux) que pour l'ingénieur informatique (traitement) ;
- *Réseau informatique* utilisé indistinctement par l'ingénieur de télécommunications/électronique et l'informaticien, mais intéressant aussi l'ingénieur civil ;

CLASSEMENTS, MISES EN ESPACE, DÉPARTEMENTALISATIONS

Tableau 2. Classification « négociée »

| | |
|------------------------|---------------------------------|
| GPS | cote 629.7 (CDU) |
| Traitement des signaux | cote 621.391(CDU) |
| Réseaux | cote C (ACM) |
| Système de contrôle | cote 681.5 (CDU) |
| Télématique | cote C.2 (ACM) |
| Circuits | cote 621.3.04 et 621.3.05 (CDU) |

- *Télématique, circuits, système de contrôle*, concernant aussi bien l'ingénieur de télécommunications/électronique que l'informaticien.

Compte tenu du fait que chaque centre souhaitait isoler physiquement ses collections des autres, ce qui nous avait obligés à organiser les fonds en quatre zones ou centres d'intérêt, il fallait prendre une décision pour chacun des thèmes représentés dans plus d'une discipline, pour définir sous quelle cote on placerait les livres (CDU ou ACM). Les centres acceptèrent alors que l'on transpose leurs fonds sous la classification « négociée » (cf. tableau 2).

Pour trouver un compromis entre la classification et la localisation des ouvrages, on a dû faire certaines concessions, comme par exemple accepter de mettre les ouvrages sur les étagères dans un ordre qui ne suivait pas les cotes CDU (par zone).

Des cotes abrégées

Le groupe de travail de la bibliothèque définit un principe : le système de classification devait être pratique pour les usagers, tout en facilitant la tâche de rangement des documents. Le critère utilité présida à tout le processus. Le système ne devait pas être difficile à comprendre, ni pour les usagers, ni pour le personnel auxiliaire chargé de reclasser les ouvrages chaque jour.

On résolut d'abrégé les cotes : on renonça ainsi à toutes les divisions auxiliaires de la CDU : langue, forme, lieu, etc. Seule la subdivision « exercices » (076) fut maintenue pour répondre à la demande que faisaient souvent les usagers : « Vous n'avez pas un livre d'exercices de... ? » On décida de ne pas dépasser un maxi-

mum de six caractères (chiffres). Cela fut relativement facile pour les ouvrages de sciences pures, pour le 51, 53 et 54 qui recouvrent les disciplines que nous appe-

lons « communes », propres à chacun des trois centres pendant le premier cycle universitaire. En revanche, il fut plus difficile d'abrégé les cotes en ce qui concerne les sciences appliquées, puisqu'il s'agit des thèmes spécifiques à ces disciplines. C'est par exemple le cas des structures (624) au sein de l'ingénierie civile, tout ce qui a trait aux télécommunications (621.39) ou l'électronique (621.38).

Il était impératif d'unifier les cotes d'un même titre possédés par plus d'une bibliothèque, car chacune d'entre elles avait œuvré jusque-là de manière indépendante et avait décliné la classification aussi loin qu'il lui avait plu. Comment abrégé les cotes ? En se fondant sur quels critères ? Pour répondre à ces questions,

ainsi qu'à celles qui allaient surgir, s'imposa la nécessité d'avoir une liste arrêtée de cotes topographiques. On partit d'une liste, constituant l'inventaire de tous les livres, de laquelle on put extraire le relevé exhaustif de toutes les cotes utilisées par chacune de ces bibliothèques. La tâche du groupe se concentra sur l'évaluation - indice par indice - de la situation : on trouva ainsi des indices qui étaient tombés en désuétude et étaient devenus obsolètes, des indices qui pouvaient facilement être absorbés par d'autres, des indices différents pour des ouvrages traitant des mêmes sujets, d'autres encore, qui, conséquence d'une longue tradition, proposaient des relations absurdes, etc.

C'est à partir des tables des cotes des trois bibliothèques qu'on élaborait la table finale et on décida alors d'un commun accord que les cotes qui n'apparaissaient pas sur la table définitive seraient remplacées par la cote immédiatement supérieure. Le tableau 3 présente par exemple le début des cotes 0.

Tableau 3. Les cotes abrégées

| Bibliothèque d'informatique | Bibliothèque d'ingénierie civile | Bibliothèque de télécommunications | Bibliothèque RGF |
|-----------------------------|----------------------------------|------------------------------------|------------------|
| | 001 | 001 | |
| 001.8 | | | 001 |
| 001.89 | | | |
| 002 | 002 | | |
| 002.6 | | | 002 |
| | 003 | | |
| 003.83 | | | 003 |
| 006 | | 006 | 006 |
| 007 | | 007 | 007 |
| 008 | | 008 | 008 |
| 008.2 | | | |
| 01 | | | 01 |
| 016 | | 016 | |
| 017 | | | |
| 017.1 | | | |
| 017.11 | | | |

Tous les livres ayant la cote 001.8 et 001.89 auraient dorénavant la 001 et ainsi de suite. Quand le signe de relation entre deux indices existait, on décidait sous quelle cote on le classerait finalement.

On adapta quelques cotes, par exemple le 304, Questions sociales en général qui devint : Implications sociales de la technologie. On voulut aussi que l'histoire des sciences et des techniques figure à côté de la cote 304. On créa donc un 305.

En ce qui concerne les sujets spécifiques de chaque discipline, la bibliothèque accepta exceptionnellement des cotes de plus de six caractères. Ainsi, on modifia le 624 en s'appuyant sur ce que proposait la bibliothèque d'ingénierie civile, qui se fondait sur son expérience en la matière.

La cote 621.39 (Télécommunications) fut rectifiée à partir d'un travail qu'avait effectué l'ancienne biblio-

thèque de l'École pour l'évaluation de ses collections. Ce travail avait permis d'élaborer une liste des champs thématiques reflétant les axes de l'enseignement et de la recherche de l'École, à partir desquels était définie la politique d'acquisition. On adapta ainsi ces thèmes à la classification CDU sous la cote 621.39.

Bilan

Après trois années de fonctionnement avec ce double système de classification (CDU et ACM), l'évaluation faite par la bibliothèque est positive. Les usagers eurent besoin d'un temps d'adaptation pour se familiariser avec l'organisation des collections, mais cela se régla au quotidien, par la pratique. Quant au critère d'utilité qui poussa à supprimer les divisions auxiliaires de forme et à abrégier les cotes tirées de la CDU, l'expérience en a confirmé le bien-fondé.

Dans la bibliothèque, on continue de penser qu'il est plus important de favoriser un système souple qui permette de trouver facilement un ouvrage sur les rayonnages que d'essayer de le classer le plus précisément possible. Les usagers se sont habitués à consulter le catalogue et à utiliser des mots-clés qui facilitent et permettent une recherche thématique plus riche. Nous n'avons d'ailleurs reçu aucune critique sur l'organisation des collections. Quant à la répartition des ouvrages, il y a eu cette année, avec l'autorisation des Écoles, des changements qui ont permis un rangement correspondant à l'ordre des cotes. La liste d'autorité définitive des cotes topographiques reste ouverte pour de futures modifications, cela afin de prendre en compte les nouveaux savoirs technologiques qui émergent de l'actualité.

Octobre 2000

UN LIBRE ACCÈS ORIENTÉ UTILISATEURS À VASTERAS (SUÈDE)

Mogens Jensen

Bibliothécaire
mogens.jensen@mdh.se

En 1992, la bibliothèque universitaire de Vasteras (Suède), de taille alors très modeste, commença à programmer son déménagement dans de nouveaux locaux. Depuis des années, les étudiants et le corps enseignant qui composent son public avaient les plus grandes difficultés à y trouver les informations qu'ils cherchaient, car le rangement des livres sur les étagères suivait alors le système de classification suédois, effectivement peu compréhensible pour les utilisateurs. Il fallait donc envisager de présenter les ouvrages autrement, et le transfert de la bibliothèque dans un autre bâtiment fournit au personnel une occasion rêvée pour repartir sur de nouvelles bases.

L'ancienne organisation était clairement commandée par le système de classification observé en Suède. Pour que le changement envisagé ait l'effet escompté, nous devions concevoir le rangement en fonction des utilisateurs, sachant que ceux d'une bibliothèque universitaire se distribuent entre les divers départements où, selon les cas, ils étudient ou enseignent. Il nous parut donc logique de concevoir le nouveau système à partir des grands domaines disciplinaires entre lesquels se répartissent nos lecteurs. L'idéal, en l'occurrence, était qu'ils puissent se rendre directement dans la section de la bibliothèque les concernant pour y consulter les documents relatifs à leur spécialité.

* Traduit de l'anglais par Oristelle Bonis.

CLASSEMENTS, MISES EN ESPACE, DÉPARTEMENTALISATIONS

Les discussions menées en interne aboutirent à cette solution, mise en place en 1994 lors de la réinstallation de la bibliothèque dans ses nouveaux locaux.

Des « mini-bibliothèques »

La bibliothèque universitaire de Vasteras se subdivise aujourd'hui en cinq sous-ensembles distincts couvrant respectivement les sciences sociales, les professions du secteur social, les lettres classiques, le droit des affaires et la technologie. Cette disposition présente l'avantage de réduire la complexité inhérente aux vastes collections d'ouvrages, car il est plus simple de s'orienter dans un espace mieux circonscrit. Dans ces sous-ensembles conçus comme autant de « mini-bibliothèques », les livres sont classés en fonction des cours proposés au sein du département universitaire de référence. À chaque cours correspond un ensemble d'étagères désigné par un code neutre (une majuscule suivie de trois chiffres) et l'intitulé de la section (identique à celui du cours) écrit en entier. Les étagères du cours de commerce international, par exemple, sont ainsi repérées par la mention : « E122 Commerce international », tandis que celles du cours de civilisation française portent l'indication : « H204 Société et civilisation françaises ». Seules les étagères où sont rassemblées les encyclopédies ne correspondent pas nommément à un cours déterminé. Quant aux livres eux-mêmes, ils sont référencés avec le code de l'étagère sur laquelle ils

prennent place (E122 ou H204, par exemple).

Afin de rapprocher encore l'utilisateur des sources documentaires qui peuvent lui être utiles, les ouvrages de référence tels que les manuels, les dictionnaires, les encyclopédies thématiques et les bibliographies sont rangés avec les livres en libre accès. Quant aux périodiques spécialisés, ils sont rassemblés dans des présentoirs situés à proximité de la section dont ils relèvent. Il n'y a donc plus, dans la bibliothèque ainsi réorganisée, de salle des usuels ni de salle des périodiques.

Des rapprochements inhabituels

Le premier critère du rangement des ouvrages étant le contenu des cours universitaires, des titres de genres très différents se trouvent désormais réunis au même endroit. Dans la section réservée au Commerce international, on peut ainsi se procurer non seulement des manuels de cours, mais aussi des thèses sur les structures organisationnelles des multinationales, des dossiers sur les campagnes publicitaires internationales ou des statistiques sur la consommation en Europe. Cette présentation qui ouvre des horizons nouveaux dès l'étape de la recherche d'un titre permet également d'exposer toutes les facettes d'un même thème.

Réactualisation et souplesse sont les deux maîtres mots de l'agence-ment actuel de la bibliothèque. Toute modification du programme d'un des

départements de l'université nous impose de réaménager en conséquence les « mini-bibliothèques », à la fois en affectant de nouvelles étagères aux cours nouvellement définis, et en redistribuant entre les rayonnages existants les fonds documentaires des cours supprimés.

Bien qu'à ce jour aucune étude ne permette encore d'évaluer précisément les effets du système que nous avons adopté, il est clair que le nombre des questions d'orientation posées au bureau d'information a considérablement diminué, et que le personnel est plus disponible pour répondre aux questions de fond. Cette disposition qui met la documentation directement à la portée des utilisateurs s'accompagne par ailleurs d'autres avantages. Les bibliothécaires peuvent facilement imprimer la liste complète des titres correspondant à un cours donné, la présenter aux enseignants et envisager à partir de là le développement à donner aux collections. Nos cinq « mini-bibliothèques » permettent également aux étudiants fraîchement inscrits à l'université de se faire une idée précise des programmes d'études qui y sont proposés et du travail qu'ils supposent. Plus important peut-être, le réaménagement montre sans aucune ambiguïté que la bibliothèque participe activement à l'enseignement et à la recherche. Les contrôleurs du budget peuvent vérifier d'un simple coup d'œil à quoi l'argent est employé, ce que l'ancien système de classification ne permettait assurément pas.

Octobre 2000

METTRE EN SCÈNE LES RESSOURCES D'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE, L'EXPÉRIENCE DE VALENCE

Esther Heranz

Médiathèque publique et universitaire, Valence
esther.heranz@wanadoo.fr

L'intégration, en 1992, de la bibliothèque universitaire à la médiathèque municipale a apporté de profondes modifications dans l'organisation de l'espace et de l'offre documentaire. Moins de quatre ans plus tard, l'observation des pratiques des usagers, ainsi que le constat d'un certain nombre de dysfonctionnements dans l'utilisation de la bibliothèque adulte, nous ont conduits, dès le début de 1996, à réfléchir à une nouvelle implantation des collections. Mise en œuvre rapidement, cette implantation thématique livre aujourd'hui ses premiers enseignements, à la lumière de ses trois années d'exercice.

L'attribution de la mission de bibliothèque universitaire à la bibliothèque municipale s'était réalisée en 1992 avec les objectifs très innovants de décloisonnement institutionnel et de brassage des publics. S'agissant des collections, deux principes avaient été très fortement affirmés : l'intégration totale des collections universitaires dans les collections encyclopédiques et l'accessibilité de la totalité des collections à tous les publics, sans distinction d'usage. Le succès de la formule ne s'est pas démenti depuis, au plus grand bénéfice de toutes les catégories de public, même si des ajustements ont dû être menés afin d'en améliorer les modalités.

L'état des lieux en 1996

Depuis 1992, un service de consultation sur place, le *fonds d'études*, et un service de prêt, *lecture publique adultes*, structuraient l'offre docu-

mentaire adulte dans deux lieux distincts. L'ère des *thèques*, commencée dans les années 1980, avait vu se créer dans la bibliothèque une discothèque, une vidéothèque et une artothèque, ce qui accusait l'aspect mosaïque du dispositif consultation/prêt. Outre l'appellation déjà désuète des espaces dévolus aux livres, la différenciation des ressources par support renforçait la segmentation de l'offre.

Les limites constatées

Le succès de l'intégration de la bibliothèque universitaire à la médiathèque a rapidement mis en relief les limites de la structuration de l'offre documentaire. Les dysfonctionnements constatés se situaient à trois niveaux.

Les usagers avaient une perception morcelée des ressources documentaires et, de ce fait, les sous-utilisaient, tenus par la nécessité d'aller d'un service à l'autre pour aboutir dans leur recherche. La logique d'usage par exclusion (prêt ou consultation) et la répartition par support semblaient par ailleurs obsolètes au regard de l'évolution des pratiques des usagers, de plus en plus diversifiées et plurielles quant au contenu, ainsi qu'au regard de l'évolution de la production documentaire qui utilisait déjà tous les apports des nouvelles technologies. Enfin, une concentration de *séjourners* dans les espaces de consultation saturés, accompagnée d'une circulation intense d'emprunteurs dans le secteur de prêt, empêchait la régulation des flux d'usagers. Les bibliothécaires avaient, quant à eux, le sentiment de travailler dans deux bibliothèques adultes distinctes,

Esther Heranz, conservateur des bibliothèques, est directrice de la Médiathèque publique et universitaire de Valence. Elle a publié Vers une bibliothèque publique et universitaire, l'expérience de Valence aux Presses de l'Enssib.

CLASSEMENTS, MISES EN ESPACE, DÉPARTEMENTALISATIONS

dans des équipes cloisonnées, sans vue d'ensemble, avec des dérives de redondances et de compétition liées aux inévitables connotations péjoratives attachées aux fonctions des deux secteurs, selon le point de vue adopté. Enfin, il était difficile de gérer de façon rationnelle les moyens financiers et humains, les espaces, et d'afficher une politique documentaire cohérente et lisible.

Du printemps à l'automne 1996, des réunions de travail avec les équipes ont permis de préciser le projet de thématisation des collections, de définir des objectifs ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre.

Les objectifs

Les objectifs mêlaient des préoccupations liées tant à l'organisation des collections qu'aux pratiques des usagers et au travail collectif des bibliothécaires. Ils consistaient à :

- apporter une réponse aux dysfonctionnements liés à la partition de la bibliothèque adulte, par l'unification des ressources documentaires et leur regroupement en grands domaines thématiques ;
- intégrer le multimédia aux moyens traditionnels de recherche documentaire ;
- proposer aux publics une offre documentaire lisible à travers une extension et une restructuration des espaces de la bibliothèque ;
- prendre en compte les besoins des usagers, notamment ceux des étudiants, en matière de travail sur place, par une nécessaire redistribution, dans chaque pôle thématique, des salles de travail et des places assises ;
- augmenter la présence du personnel auprès des publics en ajoutant des postes de renseignement dans chacun des pôles ;
- travailler sur les collections (évaluation, désherbage, plans de classement et cotes validées) afin que l'organisation thématique des ressources repose sur une construction intellectuelle et une présentation qui soient claires pour l'utilisateur ;

Les pôles thématiques

- **Relais** est le département d'entrée, d'orientation générale interne ou externe, qui comporte :
 - un kiosque proposant la presse française et étrangère et des revues généralistes,
 - un accès Internet et trois postes de consultation de cédéroms de référence en réseau,
 - un service de prêt entre bibliothèques,
 - un secteur référence d'informations rapides, notamment sur les questions sociales et le droit pratique,
 - un point emploi-formation exhaustif,
 - des encyclopédies, dictionnaires et annuaires.
- **Arts et littératures** regroupe les classes 400 et 800, les œuvres, études, histoire des littératures françaises et étrangères, les œuvres en version originale, les langues et les arts de la classe 700, à l'exclusion de la musique.
- **Société** se caractérise par une forte dominante universitaire (droit et économie), il réunit les sciences humaines et sociales, les classes 100, 200, 300 et 650.
- **Sciences et loisirs** a également une forte implication universitaire (sciences et sports) L'adjonction des **loisirs** avait pour objectif d'équilibrer les publics et les usages.
- **Monde et région** rassemble l'histoire, la géographie, la documentation régionale et gère les collections patrimoniales.
- **Musique** regroupe l'ancienne discothèque, les partitions, les revues et la bibliothèque musicale.
- **Jeunesse** est le seul service à ne pas être touché par la réorganisation, il a été reconduit à l'identique.

- accroître le nombre de documents en prêt et limiter le nombre de ceux réservés à la consultation sur place ;
- repositionner les bibliothécaires sur les contenus en leur donnant l'opportunité d'enrichir leurs compétences et de développer la concertation professionnelle ;
- dynamiser le personnel autour d'un projet fédérateur répondant à l'évolution des usages et aux réflexions en cours dans le monde des bibliothèques ;
- réaliser le projet à effectifs constants et organiser une mobilité générale concernant tout le personnel du réseau (site central et bibliothèques de quartier), afin de donner à tous l'occasion de participer au projet.

Réalisation du projet

Partant du principe que le mode d'organisation fonde le rapport que le public entretient avec la collection et avec la bibliothèque elle-même, et que l'hétérogénéité des publics exclut toute solution idéale ou définitive, la répartition des collections a obéi, outre aux objectifs généraux déjà énoncés, à plusieurs critères. Ces derniers sont liés à la fois aux contraintes du bâtiment, à l'environnement universitaire, aux besoins

exprimés ou supposés des publics, au volume des collections des sous-domaines à considérer, et aux fonctions que nous souhaitons rééquilibrer ou mettre en avant, comme celles du Relais. Parallèlement au découpage des pôles thématiques (cf. encadré), les réflexions concernant la création de services communs ou transversaux, tels le prêt centralisé, l'équipement ou la base bibliographique, n'ont pu aboutir à une mise en œuvre simultanée.

Les élus et la direction générale de la ville de Valence ont apporté leur soutien au projet, autant en termes de communication et de gestion du personnel que d'engagement financier pour les travaux requis. La validation du projet par l'exécutif et les instances consultatives a été effective à l'automne 1996, et un organigramme remanié a défini les nouveaux services et leurs effectifs respectifs.

Redistribution des rôles

La mobilité interne a été engagée à cette même période en concertation avec la direction des ressources humaines de la ville. La diffusion de « fiches de pôles » a permis au personnel d'émettre des vœux, qui ont été confrontés à des critères de sélection s'appuyant sur le grade, les mobilités antérieures, l'ancienneté et

l'ordre des vœux exprimés. Cette démarche a ainsi conduit à réaffecter la totalité des agents, avec un taux de satisfaction supérieur à 90 %. En janvier 1997, les équipes étaient déjà constituées en pôles thématiques pour le travail interne ; le budget d'acquisition a dès cette année-là été *départementalisé* et a permis aux bibliothécaires de travailler sur leurs nouveaux domaines documentaires. Le plan de formation avait, quant à lui, intégré la nécessité de nouvelles formations liées aux changements d'affectation, et favorisé la participation de plusieurs personnes à des stages.

Un travail de fonds

Un considérable travail d'évaluation des collections, de reprises de cotes, de changement de statut des ouvrages a ponctué toute cette année 1997 et n'était pas complètement achevé lors du déménagement. Ce vaste chantier a été alourdi par la nécessité de conserver, jusqu'à l'achèvement des travaux, des collections accessibles au public pour le prêt et la consultation sur place. Des travaux d'extension et de restructuration, réalisés à l'automne 1997, ont conduit à implanter le pôle Relais à l'entrée de la bibliothèque, à localiser le pôle Musique dans une salle d'exposition requalifiée et agrandie, et à individualiser les autres pôles dans les espaces existants. Le déménagement, qui a concerné la totalité du libre accès adultes, a nécessité trois jours de fermeture de la bibliothèque, qui a pu rouvrir dans sa nouvelle configuration le lendemain de Noël 1997.

Trois ans après, un bilan contrasté

Au printemps 2000, quatre réunions de travail, réunissant majoritairement des représentants des pôles thématiques, ont permis d'établir un premier bilan, à la lumière de presque trois années de pratique du dispositif.

Adhésion des publics

La nouvelle organisation thématique des collections a été accueillie favorablement et les observations recueillies notaient les points positifs suivants :

« *Vous avez plus d'espace maintenant !* » L'extension n'ayant concerné que moins de 200 m², on peut déduire de cette remarque qu'une nouvelle *mise en scène*, plus aérée, plus cohérente rend l'espace plus lisible.

« *Plus de salles de travail aussi !* » La redistribution et l'accroissement du nombre de salles de travail (au moins une par pôle) ont immédiatement été ressentis comme un des atouts de la réorganisation, plus particulièrement par les jeunes et les étudiants.

« *Vous n'aviez pas tous ces livres avant !* » Des collections regroupées par grands domaines et présentées selon une plus grande cohérence, avec davantage de livres en prêt, recotés, rééquipés, apparaissent comme nouvelles à des usagers habituels.

« *La bibliothèque est plus vivante !* » Le forum, situé auparavant au bout de la bibliothèque s'est trouvé réinvesti et dynamisé par sa nouvelle contiguïté avec le pôle musique, et la régulation des flux d'usagers, souhaitée dans la nouvelle implantation, s'est opérée immédiatement.

Enfin, grâce à la nouvelle organisation de l'offre documentaire, plus aérée, le brassage des publics dans les différents espaces a pu trouver des conditions optimisées.

D'autres remarques, plus négatives portent sur les périodiques, désormais répartis entre les pôles, à l'exception du kiosque, qui a rapidement fidélisé à nouveau son public. Il est clair qu'il existe un lectorat spécifique pour les revues. Butiner dans un ensemble de revues, dans un même lieu, est une démarche qui n'a rien de thématique, mais qui est bien liée à un support qui induit une lecture particulière. Cette pratique, très mar-

quée, est probablement l'un des points les plus problématiques d'une logique de départementalisation des collections.

Par ailleurs, les frontières d'affectation des documents posent parfois problème à des usagers qui ont une logique de recherche thématique ne correspondant pas aux découpages choisis par la bibliothèque dans les grands domaines thématiques. Peuvent en effet sembler arbitraires des choix opérés au nom d'une construction qui est certes intellectuelle, mais qui a obéi aussi à diverses contraintes, non perceptibles par l'utilisateur.

Des déséquilibres manifestes

Le côté « patchwork » du pôle Relais présente des effets positifs, qui se manifestent par un éclectisme, une richesse et une diversité des ressources, ainsi que par le croisement possible des pratiques. Il a cependant des effets plus négatifs quant à l'identification des ressources et au lien existant entre des aspects complémentaires d'une recherche. Par exemple, le droit pratique se trouve au pôle Relais, et le droit « pur » au pôle Société.

Le point emploi-formation, le renseignement type *référence* et le kiosque remportent également l'adhésion du public.

Concernant le pôle Société, un déséquilibre est manifeste entre la mission de lecture publique et la mission universitaire, au profit de cette dernière. Le poids du droit et de l'économie dans les collections et les baisses du budget municipal d'acquisitions en sont partiellement à l'origine. Les pôles Sciences et Loisirs et Arts et Littératures semblent bien correspondre aux usages des publics, alliant équilibre des missions, des collections et lisibilité des ressources. Le pôle Musique, bien qu'ayant migré en bout de bibliothèque, a naturellement rencontré un public déjà ciblé mais aussi élargi et « faisant son marché » d'un pôle à l'autre. Le pôle Monde et

CLASSEMENTS, MISES EN ESPACE, DÉPARTEMENTALISATIONS

Région souffre, quant à lui, d'une localisation trop exiguë qui nuit à une bonne mise en valeur de ses collections, peut-être un peu limitées dans leurs sous-domaines.

Les difficultés d'ordre transversal

L'intégration du multimédia dans les pôles est un objectif qui n'a pu être réalisé qu'*a minima*, chacun des pôles proposant au public des postes de consultation de cédéroms de référence dans sa thématique. Le prêt de cédéroms a été confié aux bibliothèques de quartier, pour des raisons économiques. Par ailleurs, l'accès à Internet a été limité au pôle Relais.

Le réseau des bibliothèques valentinois est actuellement dans une phase d'étude de réinformatisation, qui devrait permettre de déboucher d'ici deux ans sur une remise à niveau plus qu'indispensable des moyens informatiques et du multimédia dans les pôles thématiques. Cette réinformatisation ouvrira aussi les bibliothèques locales à la coopération du *Réseau des 8 villes** en Rhône-Alpes.

Le cloisonnement entre pôles - écueil déjà rencontré et que l'on craignait de voir se reproduire - est sensible. Certains bibliothécaires pointent avec nostalgie la disparition de la « *vue d'ensemble de l'ensemble des classes Dewey et l'accueil de lecteurs très différents* ». La nécessaire spécialisation des équipes dans leurs pôles thématiques est liée à la fois à la mission universitaire et à l'affirmation des domaines documentaires, mieux différenciés dans leurs espaces. Elle marque le dilemme des profession-

nels, entre polyvalence et spécialisation, les deux semblant souvent contradictoires. Au-delà, il semble qu'une segmentation des collections, indispensable pour la pertinence de l'offre, génère inévitablement une segmentation des fonctions et des actions.

La thématization des collections, si elle va dans le sens d'une meilleure prise en compte des pratiques et des besoins des usagers, accuse aussi le poids des « documentaires » par rapport à la « fiction » dans cette bibliothèque, déjà fortement marquée par

Il semble qu'une
segmentation
des collections,
indispensable pour
la pertinence de l'offre,
génère inévitablement
une segmentation
des fonctions
et des actions

sa vocation universitaire, même si la lecture publique ne porte pas, bien sûr, que sur la fiction. Les répartitions budgétaires qui sont nécessaires à la vie de ces collections dans les pôles se traduisent par des écarts de pourcentages entre domaines documentaires et fiction.

La transversalité et la coopération entre pôles pèchent aussi, et cela montre la nécessité de formaliser davantage et de généraliser des pratiques de concertation *interpôles*, sur les acquisitions et l'animation notamment.

Enfin, la question de la création de services transversaux, qui n'avait pu aboutir il y a trois ans, se pose à nouveau. Ceux-ci permettraient très probablement de rationaliser des tâches

techniques qui entravent souvent l'organisation et le fonctionnement des pôles.

Les évolutions envisagées

Un repositionnement des pôles permettra la création dans les prochains mois d'un espace de culture multimédia scientifique, technique et industrielle dans la Médiathèque, et aura des incidences sur la distribution intellectuelle et géographique des pôles. Cet espace qui doit s'installer dans le seul lieu disponible, contigu avec le pôle Relais, ne peut, en effet, de par sa thématique scientifique, être en cohérence avec lui.

Le pôle Sciences et Loisirs prendra donc la place du pôle Relais en rez-de-chaussée, et sera ainsi relié fonctionnellement à l'espace de culture scientifique et technique.

Les collections du pôle Relais seront éclatées et redistribuées dans les autres pôles, majoritairement au pôle Société, qui pourrait lui-même redistribuer certaines collections de sciences humaines au pôle Monde et Région. Ce dernier réinvestira quant à lui l'espace laissé libre par le pôle Sciences et Loisirs au 1^{er} étage. La fonction du pôle Relais, loin de disparaître, sera redéployée sur l'ensemble des pôles, selon leurs dominantes. Une révision des implantations internes à chacun des pôles accompagnera cette redistribution.

Une modification dans la répartition des effectifs est prévue, le bilan ayant fait ressortir un déséquilibre dans la répartition des équipes. Le nouvel organigramme des pôles intégrera le redéploiement des effectifs du pôle Relais afin de les rééquilibrer. Une nouvelle mobilité générale, en 2001, élargira la participation des bibliothécaires à d'autres thématiques ou bibliothèques et améliorera la vision d'ensemble du réseau.

La réinformatisation nous donnera, outre de nouveaux moyens techniques, l'occasion de faire des choix d'organisation qui optimiseront les activités des pôles.

* Le réseau des 8 villes Rhône-Alpes : depuis 1997, les 8 « villes-centres » de la Région se sont rapprochées pour examiner ensemble la manière pratique dont elles assument un certain nombre de missions qui dépassent le cadre de leurs limites administratives. Les maires de ces huit villes se réunissent pour passer des protocoles d'accord avec la Région. Une convention cadre définit les domaines d'application de cette coopération régionale : l'économie (le numérique et les biotechnologies), le sport et la culture (et donc, notamment, les bibliothèques).

L'expérience de ces quelques années de thématisation des collections à Valence s'avère largement positive, à travers ce rapide bilan, tant du point de vue des publics que de

celui des professionnels. Elle met aussi en lumière le fait qu'une organisation des collections est toujours un parti pris, certes mûrement réfléchi et le plus clairement possible affiché,

mais néanmoins un parti pris, toujours circonstanciel et susceptible d'évoluer, en écho aux évolutions de notre société.

Septembre 2000

LES PÔLES THÉMATIQUES À LA BIBLIOTHÈQUE DE LIMOGES

Alain Duperrier

Bibliothèque Francophone
multimédia, Limoges
Aduperrier@bm-limoges.fr

Alain Duperrier est diplômé de l'Institut d'études politiques de Grenoble, conservateur depuis 1989. Après avoir dirigé la Médiathèque de Saint-Lô (Manche), il rejoint la bibliothèque municipale de Limoges en 1995, afin de contribuer à la mise en œuvre de la nouvelle Bibliothèque francophone multimédia, inaugurée en 1998. Il est également directeur du réseau des bibliothèques municipales de Limoges depuis 1998.

La Bibliothèque francophone multimédia de Limoges (Bfm) est ouverte au public depuis le mois de septembre 1998. « Bibliothèque municipale à vocation régionale », pôle associé à la Bibliothèque nationale de France dans les domaines du théâtre et de la poésie francophones, associé également au titre du dépôt légal « imprimeur en région », elle est organisée selon un principe de grands pôles thématiques.

Le nouvel équipement de la ville de Limoges connaît un vif succès : en deux ans, le nombre des inscrits sur le réseau Bfm (centre ville et quartiers) est passé de 35 000 à 62 000, qui empruntent annuellement plus d'un million de documents. Le nouveau bâtiment reçoit en moyenne plus de 2 000 visiteurs par jour d'ouverture, soit environ 4 500 les mercredis et les samedis de pointe. Rêver une bibliothèque, c'est rêver un mode de vie, un monde d'échanges entre les hommes, bref une société. Aussi la période de programmation est-elle extrêmement stimulante, qui permet d'envisager la projection de plusieurs représentations de la bibliothèque. Le mode d'organisation de ses collections et des services afférents n'est pas neutre : il révèle les intentions et valeurs véhiculées par ses concepteurs (élus, bibliothécaires, architectes...).

Quels sont les critères qui ont influencé l'organisation de la Bfm ?

Avant toute chose et en priorité, la définition des services que la ville de Limoges souhaitait proposer à ses habitants : une grande liberté d'accès à l'information. C'est sur ce principe que s'est faite la structuration de pôles aux missions parfois très distinctes mais toujours cohérentes (un très grand volume documentaire pour le pôle Littérature, un nombre important de services différents pour le pôle Sciences). Il importait de constituer des équipes de taille équivalente, pour un volume de travail équivalent, permettant un réel enjeu de dialogue interne (une quinzaine d'agents en Littérature, Art, Science, Jeunesse). Des équipes aux identités bien affirmées du fait de leurs missions, toutes placées sous la responsabilité directe d'un bibliothécaire ou d'un conservateur.

L'organisation des pôles thématiques

La Bfm est structurée autour de pôles thématiques définis comme suit :

- Pôle Jeunesse : ensemble des collections jeunesse et adolescents en prêt et en consultation, centre régional de ressources pour la littérature jeunesse, salle de l'heure du conte...
- Pôle Art : collections de livres d'art, sport, bandes dessinées adultes, discothèque, vidéothèque, artothèque, auditorium...

CLASSEMENTS, MISES EN ESPACE, DÉPARTEMENTALISATIONS

- Pôle Sciences : collections de livres de sciences pure et appliquée, de bibliothéconomie, informatique, médias... collections de livres en magasin « compactus », espace références, atelier multimédia, réseau de cédéroms, forum des périodiques...
- Pôle Littérature : collections de livres de philosophie, religion, sciences sociales, langues, littérature, histoire, géographie...
- Pôle Limousin et Patrimoine : collections régionales, fonds anciens ou rares, dépôt légal imprimeur...
- Pôle Francophone : collections de littératures francophones, documentation spécialisée...

Outre ces services et secteurs documentaires, la Bfm de Limoges comporte les pôles Accueil et Communication, Technique (informatique, bâtiment) et enfin Administration.

Permettant une stricte définition des missions de chaque équipe, le principe de cette organisation n'est pourtant pas traduit en l'état dans les espaces publics. Il convenait de structurer en amont les services à proposer aux lecteurs, lesquels doivent pouvoir, sans connaître l'organigramme interne, circuler librement dans la Bfm. Par exemple, les pôles Littérature et Sciences partagent un même plateau, sans qu'aucune frontière physique ou symbolique ne soit signifiée aux usagers. La départementalisation de l'organisation interne de la bibliothèque ne doit pas forcément engendrer une stricte sectorisation architecturale pour le public.

Des équipes proches du public

Les équipes de chaque pôle sont situées dans des bureaux indépendants les uns des autres, répartis dans le bâtiment, et toujours à immédiate proximité des espaces publics. La configuration dominante est celle d'un « espace bureau » par pôle (invisible pour les usagers), jouxtant une banque de prêts et de renseigne-

ments - à la fois généraliste et spécialisée - et un magasin de diffusion. Ce dernier, d'un potentiel de stockage d'environ 30 000 documents pour chaque pôle, est directement géré par l'équipe concernée. Il est à distinguer des réserves générales placées sous la responsabilité des magasiniers. Ainsi, les bureaux des personnels de la bibliothèque, de même qu'un premier niveau de documents conservés en magasins, sont à la fois au cœur des espaces publics et invisibles depuis ceux-ci.

Chaque pôle offre une immédiate disponibilité auprès des lecteurs, tant pour l'ensemble des sollicitations communes à la Bfm que pour des requêtes plus contextuelles.

La proximité de ces équipes aux volumes publics induit, outre une forte appropriation par tous de ces espaces, une grande réactivité de chaque pôle et une pertinence certaine des bibliothécaires quant aux collections en présence dans leur environnement immédiat. L'existence des magasins de diffusion (dits aussi de « proximité »), directement gérés par les spécialistes de chaque domaine, est également un atout appréciable. En revanche, il convient parfois de redonner corps à une plus grande mutualisation des missions des pôles, afin de prévenir toute situation de replis des équipes les unes par rapport aux autres.

Choix d'une classification traditionnelle

La classification retenue est celle de Melvil Dewey ; l'implantation multi-supports a été le plus souvent écartée. Cependant, le projet Bfm avait initialement envisagé une autre hypothèse de travail : un classement croisé « centres d'intérêts/Dewey » et une forte mixité des différents supports. Une préfiguration des collections avait été engagée dans l'ancienne bibliothèque et avait abouti à leur répartition en une trentaine de centres d'intérêts : animaux,

art, communication, corps, croyance, enfant, histoire, humour, informatique, littérature, livre, loisir, maison, musique, nature, paysage, philosophie, poésie, politique, préhistoire, santé, science, société, spectacle, sport, télévision, temps libre, théâtre, travail et vécu. Les réflexions menées par l'équipe de direction du projet Bfm, mise en place entre-temps, ont conduit à l'abandon de cette voie. Sans discréditer le principe d'une organisation en centres d'intérêt, il est apparu inadapté à la taille du nouvel équipement : manque de lisibilité de l'ensemble, cloisonnement des champs documentaires, question de leur cohérence, de leur complétude, de leur évolution, dilution des responsabilités vis-à-vis des collections, etc. La notion de centres d'intérêt a semblé plus adéquate à un volume documentaire immédiatement appréhendable par le public (tant visuellement que physiquement), c'est-à-dire à une bibliothèque de plus petite taille. Et si la bibliothèque est une représentation du monde, il est intéressant de remarquer que les schémas d'implantation du mobilier établis sur cette première hypothèse de classement aboutissaient tous à des propositions de type alvéolaires, en nid d'abeilles, à des collections repliées sur elles-mêmes. Cette conception était en décalage avec l'esprit qui préside aujourd'hui au lieu, esthétique qui participe grandement de son succès populaire.

Par ailleurs, et à quelques exceptions près, la répartition des supports dans la Bfm est elle aussi relativement traditionnelle. L'observation des pratiques des lecteurs en bibliothèques de lecture publique confirme un comportement privatif des usagers lié au type de support : « *Je viens lire des magazines* », « *Je viens chercher une vidéo pour ce soir* ». La relation au support, dans une grande bibliothèque (*a contrario* peut-être de structures plus petites), nous a semblé prédominante par rapport à la notion de thème documentaire. Pour s'en convaincre, il suffit par exemple

d'observer le volume et la diversité des lectures que font les usagers installés dans les chauffeuses du jardin d'hiver de la Bfm (Forum des périodiques). Quand on interroge ces derniers, on s'aperçoit qu'une bonne partie d'entre eux vient sans avoir de motivation *a priori* pour un titre en particulier. C'est d'ailleurs l'occasion de provoquer d'heureuses rencontres entre les lecteurs et des périodiques qu'ils ignoraient jusque-là. En tout état de cause, la question reste toujours posée de savoir si la bibliothèque a pour vocation de modifier un mode de comportement social ou, comme nous le pensons, si elle doit plus modestement - mais plus foncièrement - s'investir dans la valorisation du contenu des documents dont elle a la charge.

Favoriser la lisibilité des parcours

Enfin, outre les irremplaçables renseignements donnés par les bibliothécaires eux-mêmes, il est un outil qui doit normalement pouvoir rassembler différents supports sous une même thématique et orienter le lecteur : l'informatique. Il s'agit d'une de ses principales valeurs ajoutées. Un dernier module multimédia viendra d'ailleurs prochainement compléter le système d'information de la Bfm. Il proposera une visualisation en deux et trois dimensions de la position géographique du lecteur dans le bâtiment et de l'ensemble de rayonnages correspondant à sa recherche. Enfin, au-delà de ces débats propres à la profession des bibliothécaires, débats sans conteste fondamentaux, il est d'autres lieux d'innovation à travailler, d'autres aspects de la « topographie des savoirs » qui ont une influence au moins aussi grande sur l'appropriation des collections publiques par les usagers : la signalétique, la lisibilité des espaces, l'organisation des circulations, l'implantation

du mobilier, la qualité architecturale des espaces publics, la qualité de l'accueil...

Des espaces ouverts à tous

Une attention toute particulière a été portée à la présentation des collections dans les espaces publics : faire en sorte que la « topographie des savoirs » soit immédiatement appréhendée par le plus grand nombre. Les choix opérés passent par une grande lisibilité des volumes architecturaux,

**Les aménagements
doivent permettre
de glisser sans rupture
d'un champ documentaire
à un autre, de faciliter
la fluidité et la libre
circulation du public dans
l'ensemble de la
bibliothèque, tout en lui
signifiant symboliquement
les zones nécessitant une
plus grande protection**

une implantation de mobilier à la fois rigoureuse et logique, en cohérence avec le classement décimal, mais pas rigide : comme sur une portée musicale, les alignements sont rythmés par des respirations (élargissement des espaces entre les rayonnages de temps en temps, mobiliers de forme ou de hauteurs parfois différentes, etc.). Les aménagements doivent permettre de glisser sans rupture d'un champ documentaire à un autre, de faciliter la fluidité et la libre circulation du public dans l'ensemble de la bibliothèque, tout en lui signifiant symboliquement les zones néces-

sitant une plus grande protection (espace de travail par exemple).

Travail sur la signalétique

Autre aspect ayant influencé les choix de la Bfm quant aux liens unissant les collections à leurs services gestionnaires : le travail sur la signalétique. Il a été opéré une déclinaison simple et continue (à partir de repères colorés) du plan général simplifié de la Bfm au panneau de détail (un champ documentaire), puis au pignon de rayonnage et aux réglettes sur tablettes. Certains de ces éléments graphiques seront prochainement repris dans le module d'orientation multimédia qui sera installé sur chaque poste informatique. Encore une fois, la signalétique est structurée autour des collections et services proposés aux lecteurs et ne reflète que très peu l'organigramme de la Bfm.

Enfin, tout principe d'organisation des collections étant une forme de reflet d'une société désormais en perpétuelle évolution, il nous a semblé qu'il convenait, autant que possible, d'opérer des choix qui pouvaient être non seulement pérennes à moyen terme, mais également inscrits dans un espace architectural susceptible de grande flexibilité sur une plus longue échéance.

Au travers de cette expérience, qui n'est nullement un modèle, nous espérons que le mode de fonctionnement de la Bfm de Limoges est l'écho harmonieux tant du projet politique qui l'anime, que de son projet esthétique : « *Il convient qu'un bâtiment pour le livre traduise le double caractère du livre, ce qu'il a d'irremplaçable, d'être à la fois repli intime, dialogue privé de l'auteur au lecteur, mais aussi ouverture infinie au monde, façon d'être au monde.* » (Pierre Riboulet, architecte de la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges).

Octobre 2000

L'ORGANISATION DES COLLECTIONS AU SICD2 DE GRENOBLE

Marie-Noëlle Icardo*

École nationale supérieure
des sciences de l'information
et des bibliothèques, Villeurbanne
icardo@enssib.fr

Les universités Pierre-Mendès-France et Stendhal rassemblent toutes les disciplines de Sciences sociales et de Sciences humaines de l'enseignement supérieur grenoblois. À sa création, en 1991, le Service interétablissements de coopération documentaire (SICD2), l'un des deux héritiers de la bibliothèque interuniversitaire de Grenoble, est composé des sections Droit et Lettres, abritées depuis 1967 dans un bâtiment dont les plans intégraient les instructions de 1962, soit une organisation par sections et par niveaux d'étude.

Depuis la loi Edgar Faure sur l'enseignement supérieur de 1968, les facultés sont remplacées par des universités, qui regroupent des unités d'enseignement et de recherche, présentant quelquefois des regroupements de disciplines jusque-là inusités. Les sections de bibliothèques universitaires peuvent ainsi se trouver décalées, administrativement et structurellement. C'est le cas à Grenoble, où la section Lettres comporte toutes les disciplines de l'université Stendhal (Lettres, Langues et Communication) et une partie des disciplines de l'université Pierre-Mendès-France (Histoire, Histoire de l'art, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences de l'éducation). La section Droit, quant à elle, si elle ne concerne que l'université Pierre-Mendès-France (pour le Droit, les Sciences politiques, les Sciences économiques et la Gestion), n'est pas impliquée dans la totalité des disciplines de cette université.

Par ailleurs, la répartition des collections par niveau d'étude est d'un intérêt médiocre : veut-on empêcher les étudiants de premier cycle d'accé-

der à de vrais livres ? Veut-on retarder le moment où un étudiant en langues se jettera dans la lecture des textes ? L'accès aux périodiques, rangés à l'écart des livres de la discipline recherchée, doit-il être réservé aux plus persévérants ?

Précisons d'emblée que nous parlons ici de disciplines de sciences humaines et sociales pour lesquelles l'édition électronique, proportionnellement aux besoins rétrospectifs, est indigente et, de toute façon, peu prise pour une lecture minutieuse et longue de textes. Précisons également que nous avons affaire à une bibliothèque d'environ 500 000 livres, dont 200 000 en libre accès.

La réflexion

L'étude de la situation s'est focalisée sur les besoins des utilisateurs. Ces besoins ont été analysés dans le contexte des enseignements et des recherches menés par les universités, en prenant en compte les regroupements existants. Il convenait d'adapter l'organisation à une pluridisciplinarité croissante, tout en proposant une approche documentaire la plus exhaustive possible pour chaque discipline. À la nécessité de repenser la présentation générale des documents dans le bâtiment, préexistait celle, brûlante, de présenter les 180 000 ouvrages déjà accessibles selon une classification d'accès libre : si les usuels, et les ouvrages de la section Droit, étaient classés selon la Classification Décimale Universelle (CDU ; 47 % du fonds), les autres ouvrages bénéficiaient d'une cotation alpha-numérique de magasin.

La classification devait répondre aux critères suivants :

- être utilisée dans d'autres biblio-

Marie-Noëlle Icardo est conservateur général des bibliothèques, responsable du diplôme de conservateur de bibliothèque à l'Ensib. Elle a participé à la création de la nouvelle bibliothèque Méjanes (Aix-en-Provence) de 1983 à 1991, avant de prendre la direction du Service interétablissements de coopération documentaire des universités de Grenoble 2 et Grenoble 3 jusqu'à octobre de cette année.

* Avec la participation de Lucie Albaret, SICD2 (Service interétablissements de coopération documentaire), Grenoble
Lucie.Albaret@upmf-grenoble.fr

| Les pôles disciplinaires | | |
|--|-----------------------------------|---------------------------------|
| | Pourcentage en nombre d'étudiants | Pourcentage en mètres linéaires |
| A. Droit | 20 | 30 |
| B. Sciences économiques • Gestion Sciences économiques Gestion Mathématiques Statistiques Aménagement du territoire/urbanisme | 24 | 17 |
| C. Arts • Histoire • Géographie • Sciences politiques Histoire – Archéologie Arts Géographie Sciences politiques | 13 | 18 |
| D. Littératures • Langues • Sciences du langage Sciences du langage – Linguistique Langues Littératures | 25 | 20 |
| E. Sciences sociales Sociologie Philosophie Religion Sciences de l'éducation Psychologie Bibliothéconomie | 18 | 13 |
| F. Information Presse et revues d'information générale Encyclopédies – Dictionnaires Livres de méthodologie générale (+ bureautique) Information sur les universités Télévision (câblée) Internet | — | 2 |
| TOTAL | 100 | 100 |

thèques fréquentées par les utilisateurs universitaires ;

- être mise à jour régulièrement et disponible en français ;
- servir au rangement et non à l'indexation analytique ;
- convenir à une collection de sciences humaines et sociales de 200000 volumes ;
- permettre aux utilisateurs de se repérer dans les collections de la bibliothèque et compléter systématiquement le catalogue.

Le choix s'est porté sur la classification décimale de Dewey, et s'est accompagné de la décision de ne pas créer d'adaptation propre à la BU de Droit et Lettres, mais d'utiliser la version de la Bibliothèque nationale de France, mise à notre disposition. Un document de référence, à l'usage du SICD2, est établi.

La question de la disposition topographique des documents s'est posée au moment de l'analyse qui a mené à l'adoption de la classification décimale de Dewey. Fallait-il adopter :

- le déroulement numérique des cotes Dewey dans le bâtiment (12000 m²), de bas en haut (ou de haut en bas) et de l'est vers l'ouest ?
- le regroupement par disciplines, retenu par des bibliothèques de taille comparable ayant des collections de sciences humaines et sociales en accès libre (la Bibliothèque nationale de France en son haut-de-jardin, la bibliothèque de l'université de Paris 8, celle de l'université libre de Bruxelles) ?
- la répartition des disciplines prévue entre les différentes commissions scientifiques consultatives réunissant les deux universités ?

- le reflet de la composition des deux universités, avec l'intitulé des UFR, instituts et écoles ?

À partir des deux derniers points, et après analyse des réalisations de nos prédécesseurs dans ce domaine, la décision d'une présentation par pôles, permettant un regroupement systématique simple, est prise. La notion de discipline prime sur les notions de niveau d'étude et de support. Aussi propose-t-on dans chaque pôle les ouvrages, les périodiques papier, les ressources électroniques et tous les autres documents traitant des disciplines du pôle. Cette orientation intellectuelle à partir des contenus a heureusement précédé l'étude de restructuration du bâtiment affecté à la BU, à l'occasion de sa mise en conformité pour la sécurité. L'organisation en pôles est la base sur laquelle est élaborée la réorganisation fonctionnelle du service, et elle contribue à la notion de service commun de la documentation, comme nous le verrons ultérieurement. Ces trois actions seront des éléments de l'opération « DOC 2000 » que nous allons également détailler. L'orientation en pôles disciplinaires regroupant plusieurs disciplines, et moins vastes que les anciennes « sections », répond aussi à l'impératif de cadre topographique propice à l'étude.

La composition des pôles est définie. Étant donnée l'unité de la discipline, le nombre d'étudiants (4 527, c'est-à-dire 19,8 % de l'ensemble des deux universités) et la taille des collections en accès libre à la BU (15,3 %), le Droit constitue un pôle à lui seul. Le pôle Sciences économiques et gestion correspond à l'enseignement dispensé dans deux UFR et une école, pour 5 598 étudiants. Dans un pôle centré sur l'Histoire, l'un des points d'excellence de la bibliothèque, les Sciences politiques constituent la partie contemporaine : un institut d'études politiques est associé par convention à l'université Pierre-Mendès-France. Le pôle Littératures/Langues/Sciences du langage

CLASSEMENTS, MISES EN ESPACE, DÉPARTEMENTALISATIONS

s'est imposé, avec un très important nombre de documents (35 % du fonds en accès libre). Le pôle des Sciences sociales (11,2 %) applique un principe rassembleur : y sont regroupés la Sociologie et la Psychologie, enseignées à l'université Stendhal, et la Philosophie, la Religion et les Sciences de l'éducation, du ressort de l'université Pierre-Mendès-France. Le pôle Information, dont les collections papier ne doivent pas augmenter, mais être renouvelées, pourrait se rapprocher, qualitativement et topographiquement, du Service de formation à la méthodologie documentaire.

Le cadre institutionnel et les participants

Si la proposition de nouvelle organisation des collections est à l'initiative du SICD2 (des moyens sont demandés dans le cadre du contrat quadriennal d'établissement 1999-2002 avec le Ministère), elle se situe dans l'opération « DOC 2000 ». Cette opération est à l'initiative du président de l'université Pierre-Mendès-France, qui entend qu'un sens soit donné à la restructuration du bâtiment de la bibliothèque universitaire.

Les questions soulevées sont notamment les suivantes : dans les deux universités, quels liens unissent pédagogie et documentation, recherche et documentation, vie culturelle et documentation, bibliothèques d'UFR et bibliothèque universitaire ? Quel est le rôle du SICD dans les universités ? Comment traduire ce rôle dans l'utilisation des espaces de la BU ? Par quelle organisation fonctionnelle doit-il être soutenu ?

L'opération « DOC 2000 » comprendrait quatre projets pilotés par des chefs de projet qui s'appuient sur des groupes d'utilisateurs :

- la mise en accès libre des collections ;
- la numérisation du catalogue ;
- la réorganisation fonctionnelle ;
- la restructuration du bâtiment de la bibliothèque universitaire.

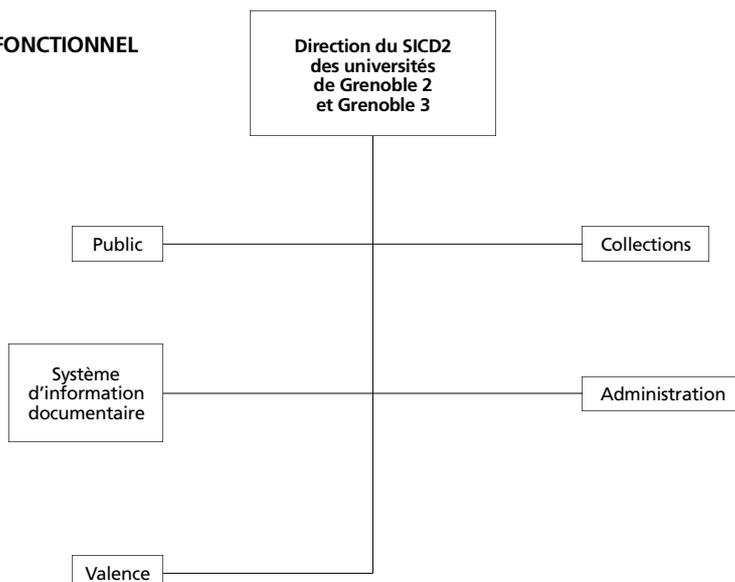
Des visites de bibliothèques (Bibliothèque nationale de France, bibliothèque publique d'information, bibliothèque de l'université de Paris8) sont organisées et suivies par des membres du comité de pilotage et par le personnel du SICD2. Une collaboration étroite s'établit entre enseignants-chercheurs et bibliothécaires pour le désherbage et l'indexation systématique, avec la participation

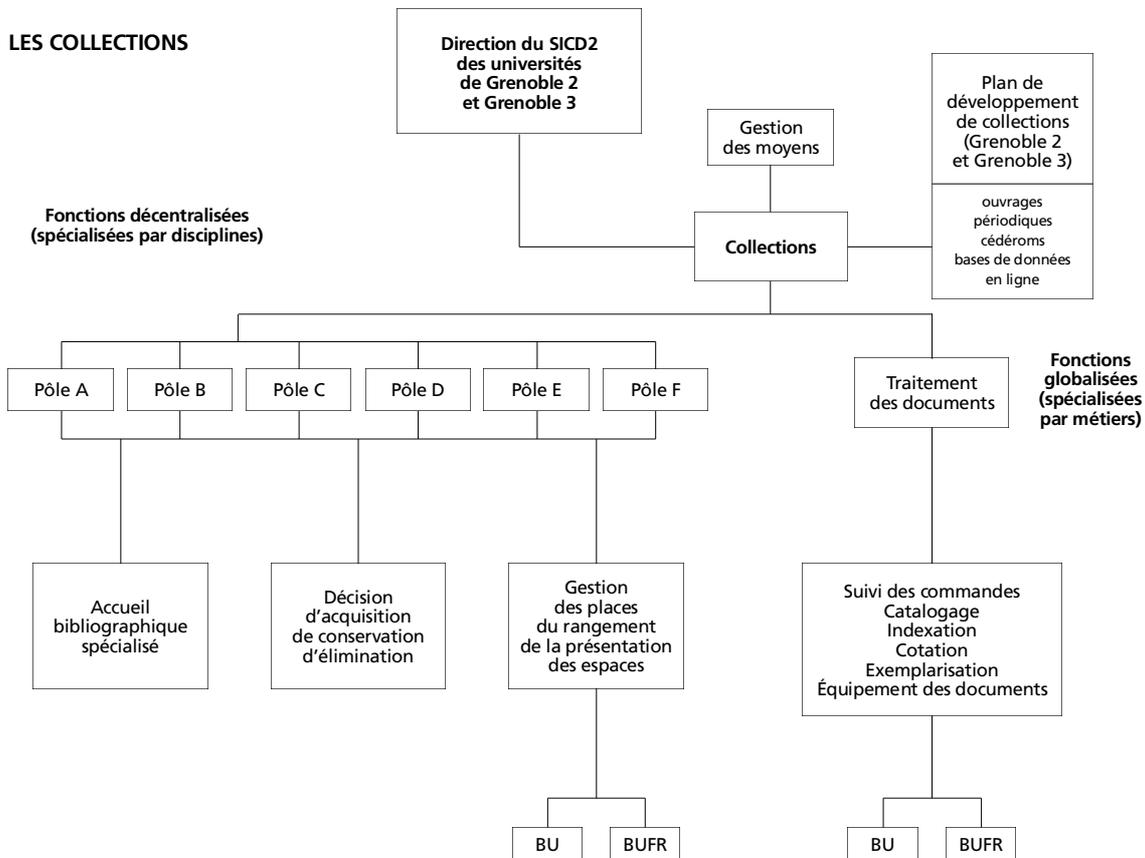
d'une stagiaire d'IUT, qui deviendra contractuelle pendant un an.

La réalisation

Cette opération, qui vise une amélioration du service rendu aux utilisateurs, est délicate à mener tout en maintenant l'activité régulière. Une organisation matérielle minutieuse est nécessaire, qu'il s'agisse de l'étiquetage, dont l'importance sera primordiale tout au long de la mise en place ainsi que dans la présentation définitive dans le bâtiment restructuré ; qu'il s'agisse des mouvements de collections, au fur et à mesure de la mise en place des ouvrages nouvellement indexés et avec coexistence des fonds en Dewey, en alphanumérique, en CDU ; qu'il s'agisse de la mise à jour des catalogues, sur fiches et informatisé ; que l'on considère la cohérence de l'application de la Dewey. Les moyens mis en place ont porté sur des compétences précises pour le désherbage, l'indexation et l'étiquetage, et sur la réalisation de programmes informatiques facilitant le basculement de la série de cotes de départ vers la série de cotes d'arrivée. Ils ont également porté sur les mobiliers permettant les refoulements, sur

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL





les matériels rendant possible un étiquetage de qualité et les supports de signalisation, sur la précision et la mise à jour permanente du calendrier de réalisation et sur la communication avec le public à l'intérieur et à l'extérieur de la bibliothèque ainsi qu'avec l'ensemble du personnel.

Les enseignements

Cet article aurait pu s'intituler : « Où l'on voit la nature des collections influencer sur l'organisation fonctionnelle de la bibliothèque. » En effet, c'est à partir de la répartition par pôles documentaires, qui correspond d'abord à un contenu intellectuel, que se sont élaborées l'organisation fonctionnelle, puis l'affectation des espaces dans le bâtiment. Le pôle est à la fois le lieu intellectuel de la consti-

tution des collections, avec une vue de l'ensemble de l'offre universitaire, et le lieu topographique de la mise à disposition, matérielle et virtuelle. La réflexion sur la présentation des collections s'est vraiment structurée à partir de l'analyse ayant mené au choix de la classification. Son début date du 17 avril 1998, avec la lettre de mission à un conservateur frais émoulu de l'école. Ont suivi : le choix de la classification, 19 mai 1998 ; le choix de l'organisation en pôles, 4 juin 1998 ; le lancement de la cotation en Dewey, en septembre 1998 ; la fin de la cotation et de l'étiquetage d'un premier pôle (Littératures/Langues/Sciences du langage) à l'automne 2000. L'ensemble devait être coté et étiqueté pour septembre 2002, ce qui représente quatre ans pour la cotation, l'étiquetage et la mise à jour du catalogue pour 180 000 ouvrages.

tage et la mise à jour du catalogue pour 180 000 ouvrages.

L'entreprise est exaltante, ardue et indispensable. Elle fait appel à une quantité de métiers différents, que l'on ne soupçonnait pas : des métiers pratiqués, d'autres à inventer, surtout quand s'y ajoutent la réfection de l'ensemble du bâtiment et la continuité du service au public. La tenue d'un calendrier vérifié régulièrement est l'un des facteurs de réussite. Chaque membre du personnel est fortement mis à contribution : des vocations naissent ou meurent, des talents se révèlent ; des solutions sont trouvées : le public est là. C'est celui de 2003 ou 2004 qui dira, dans la bibliothèque rénovée, corps et âme, si elle a su précéder ses attentes.

Novembre 2000